

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN  
"SEINE-NORMANDIE"

---

DECISION N° 68-2 DU 13 MARS 1968  
PORTANT SUR L'ACHAT ET LA SURELEVATION  
DE L'IMMEUBLE DE LA RUE DU CAPITAINE MENARD

---

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin  
"Seine-Normandie" après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1°) d'autoriser le Directeur de l'Agence à signer le contrat d'achat de l'immeuble sis à PARIS (XVe), rue du Capitaine Ménard, n° 10-12, aux clauses et conditions prévues dans la promesse de vente en date du 26 mai 1967 enregistrée à PARIS (3e baux) le 29 mai 1967 - Bord. 15, n° 25, case 16, et de procéder à toutes les formalités nécessaires pour que l'achat soit parfait ;

2°) d'autoriser le Directeur de l'Agence à procéder à la surélévation dudit immeuble conformément au plan qui lui a été soumis, de veiller à son exécution jusqu'à parfait achèvement et paiement des travaux.